

EQUIPEMENTÉquipement électrique 12 V

Feux de route _____ Avertisseur optique _____
 Feux de croisement 2/HELLA IGM Feux de position 2/ds, feux
[1819PR:] [de croisement]
 Avertisseur 1/ électrique (1-ton) Niv. sonore _____ (_____)
 Essuie-glace 1/ sur demande Lave-glace _____
 Feux arrières 2/ séparés Catadioptrés 2/sép. Ø 70
 Feux stop _____ Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. 1/ au centre Plaque forme haute/ ~~XXXX~~
 Rétroviseur _____ Indic. vitesse _____
 Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin
 AV orange latér. _____ AR orange
 Avert. clign. _____ Lampes de travail _____
 Feux complémentaires : _____

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot de travail
 Marque & type SIG 1580
 Châssis n° _____ (selon véhicule)
 Homologation n° CH 5101 03
 Forme de la carr. élevateur à fourche
 Couleur _____ (selon véhicule)
 Places ass. : Total 1 (_____ avant)
 Poids à vide 3310 Carburant électr.
 CV 10,02
 Charge utile _____ Cylindrée _____ cm³
 Poids total 3310 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :**Cale d'arrêt indispensable****Suffixes derrière la désignation de type :****t = SIG-tronic (commutation de traction par impulsions)****Di = Exécution passagèrement antidéflagrante (diminution du danger d'explosion)****Inscriptions sur permis de circulation, page 4 :**

- Sur la voie publique, les fourches de l'élevateur doivent être repliées ou munies d'un dispositif de protection.
- Dans une déclivité, le véhicule doit être assuré par le frein à main et par une cale.

Lieu et date de l'expertise

Neuhausen, 10.5.68

La commission d'expertise